

Annexe 8

FICHE DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES ABSENTS OU BLESSÉS

FRÉQUENCE France Inter Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE Radio locale conventionnée par le préfet : Mhz
(à compléter)

(cette fiche d'effectifs est à remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au directeur d'école ou au chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté)

LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) :

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté :

NOM	PRÉNOM	CLASSE	ABSENT	BLESSÉ